

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

Village Saint-Nicolas

25 avril 2018

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME & D'AMÉNAGEMENT (CCUA) DE LA VILLE DE LÉVIS

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-2 sur le plan d'urbanisme

CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Village Saint-Nicolas

Ville de Lévis

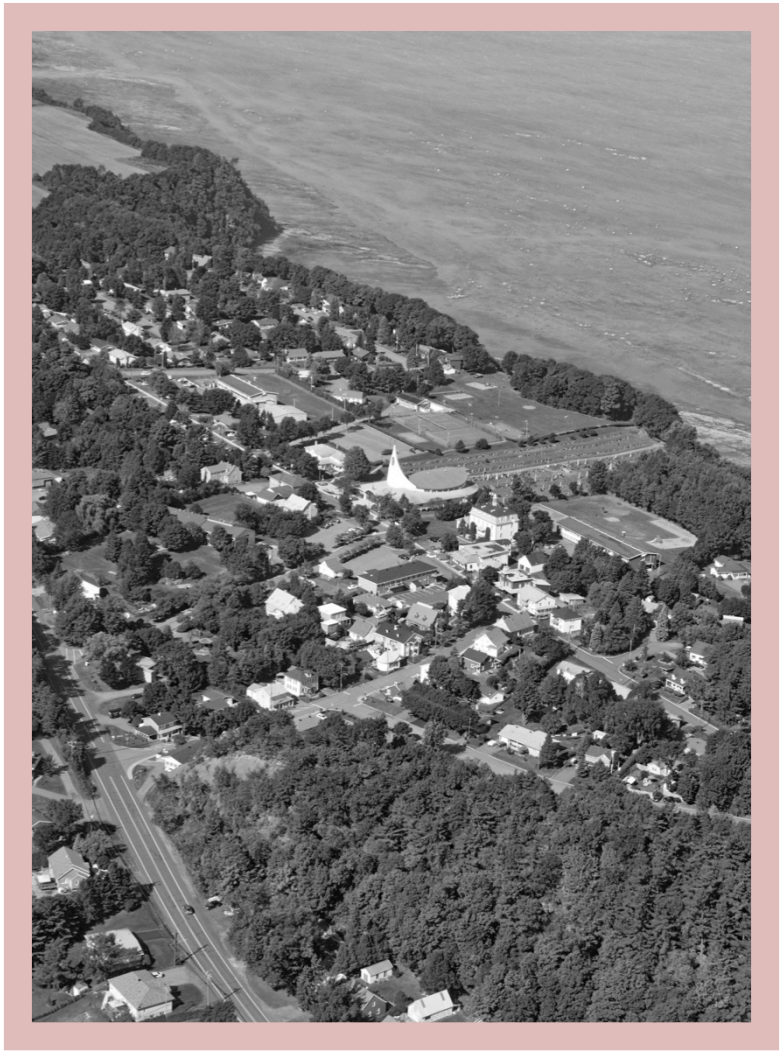
Ville de Lévis

Revitalisation Village Saint-Nicolas

Accompagnés par : AC /a AnneCarrier architecture.

PLAN DE PRÉSENTATION

1. Processus d’élaboration du PPU
2. Contenu du PPU



LE PROCESSUS D’ÉLABORATION

1. (PRÉ) CONSULTATION PUBLIQUE

30 septembre 2015 à l'église de Saint-Nicolas

FAITS SAILLANTS

- 28 interventions séance tenante;
- 24 mémoires déposés par les citoyen(ne)s ou organismes.
- Plusieurs rencontres hors consultations réalisées par RVSN

2. (PRÉ) CONSULTATION SUR INVITATION

10 novembre 2015 au presbytère de Saint-Nicolas

FAITS SAILLANTS

- 9 intervenants de sept organismes et commerces sont venus s'exprimer au comité de pilotage en 3 groupes de discussions.

3. RAPPORT SYNTHÈSE DES (PRÉ) CONSULTATIONS

4 février 2016

FAITS SAILLANTS

- Disponible en ligne au www.ville.levis.qc.ca/ppu depuis février 2016.

4. ÉLABORATION DU PPU

4.1 ANALYSE DU TERRITOIRE *Document de travail pour l'élaboration du PPU*

Dépôt 19 décembre 2016

- Document de travail en prévision du PPU qui dresse un portrait actuel du Village Saint-Nicolas et qui identifie les principaux enjeux qui touchent le territoire visé par le PPU.

PROCESSUS D'ÉLABORATION



4. ÉLABORATION DU PPU

4.2 ENJEUX STRATÉGIQUES

6 juin 2017

- Présentation de la vision, du concept d'organisation spatiale et des orientations et objectifs d'aménagement.

4. ÉLABORATION DU PPU

4.2 PPU – VERSION PRÉLIMINAIRE

7 janvier 2018

Validation du document par :

- Le comité de pilotage
- Les fonctionnaires municipaux
- Commission consultative en aménagement et urbanisme (CCUA)
- Élus municipaux (conseil de ville)

5. PPU – VERSION PRÉLIMINAIRE

5.1 CONSULTATION PUBLIQUE PRÉVUE PAR LA L.A.U.

aujourd'hui – 25 avril 2018

5.2 RÉVISION DU PPU

mai 2018

5.3 ADOPTION DU PPU – VERSION FINALE

2018

5.4 MODIFICATIONS et AJUSTEMENTS RÈGLEMENTAIRES

2018-2019



CONTENU DU PPU

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction

2. Diagnostic urbain

3. Vision et Concept d'organisation spatiale

4. Orientations et objectifs d'aménagement

5. Mise en œuvre des projets d'aménagement et de mise en valeur

6. Plan d'action

7. Conclusion

8. Annexe – Modifications règlementaires et programme d'acquisition d'immeubles

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction

2. Diagnostic urbain

3. Vision et Concept d'organisation spatiale

4. Orientations et objectifs d'aménagement

5. Mise en œuvre des projets d'aménagement et de mise en valeur

6. Plan d'action

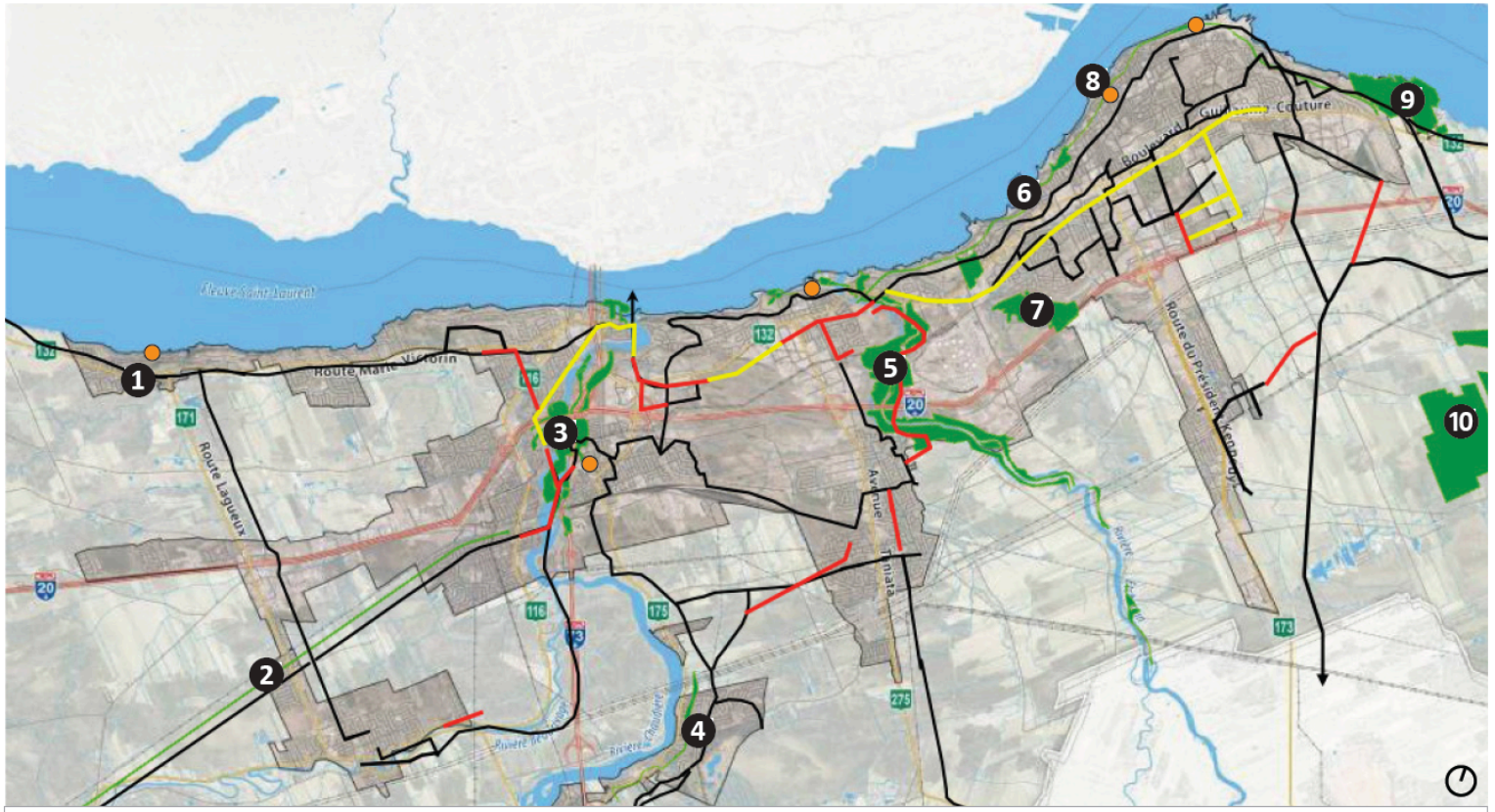
7. Conclusion

8. Annexe – Modifications règlementaires et programme d'acquisition d'immeubles



VISION ET CONCEPT D’ORGANISATION SPATIALE

3.1 VISION D'AVENIR DE LA VILLE DE LÉVIS



Grands parcs urbains

1. Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas
2. Parc linéaire du Grand-Tronc
3. Parc des Chutes-de-la-Chaudière
4. Éco-Parc de la Chaudière
5. Parc régional de la Rivière-Etchemin
6. Parcours des Anses
7. Parc Valéro les Écarts
8. Traverse de Lévis
9. Parc de la Pointe-de-la-Martinière
10. Grande plée bleue

Secteurs traditionnels visés par un PPU

Réseau cyclable existant

Tronçons cyclables planifiés à court terme

Tronçons cyclables planifiés à long terme

3.2 VISION D'AVENIR

- **d'un Village Saint-Nicolas** qui est reconnu pour son charme champêtre et la qualité de son patrimoine bâti, de ses espaces naturels exceptionnels et de ses accès au fleuve.

3.2 VISION D'AVENIR

- **d'un Village Saint-Nicolas** qui est reconnu pour son charme champêtre et la qualité de son patrimoine bâti, de ses espaces naturels exceptionnels et de ses accès au fleuve.

- **d'un Village Saint-Nicolas** qui est un milieu de vie accueillant où la présence de commerces, de services et d'activités communautaires est gage d'une communauté villageoise vivante.

3.2 VISION D'AVENIR

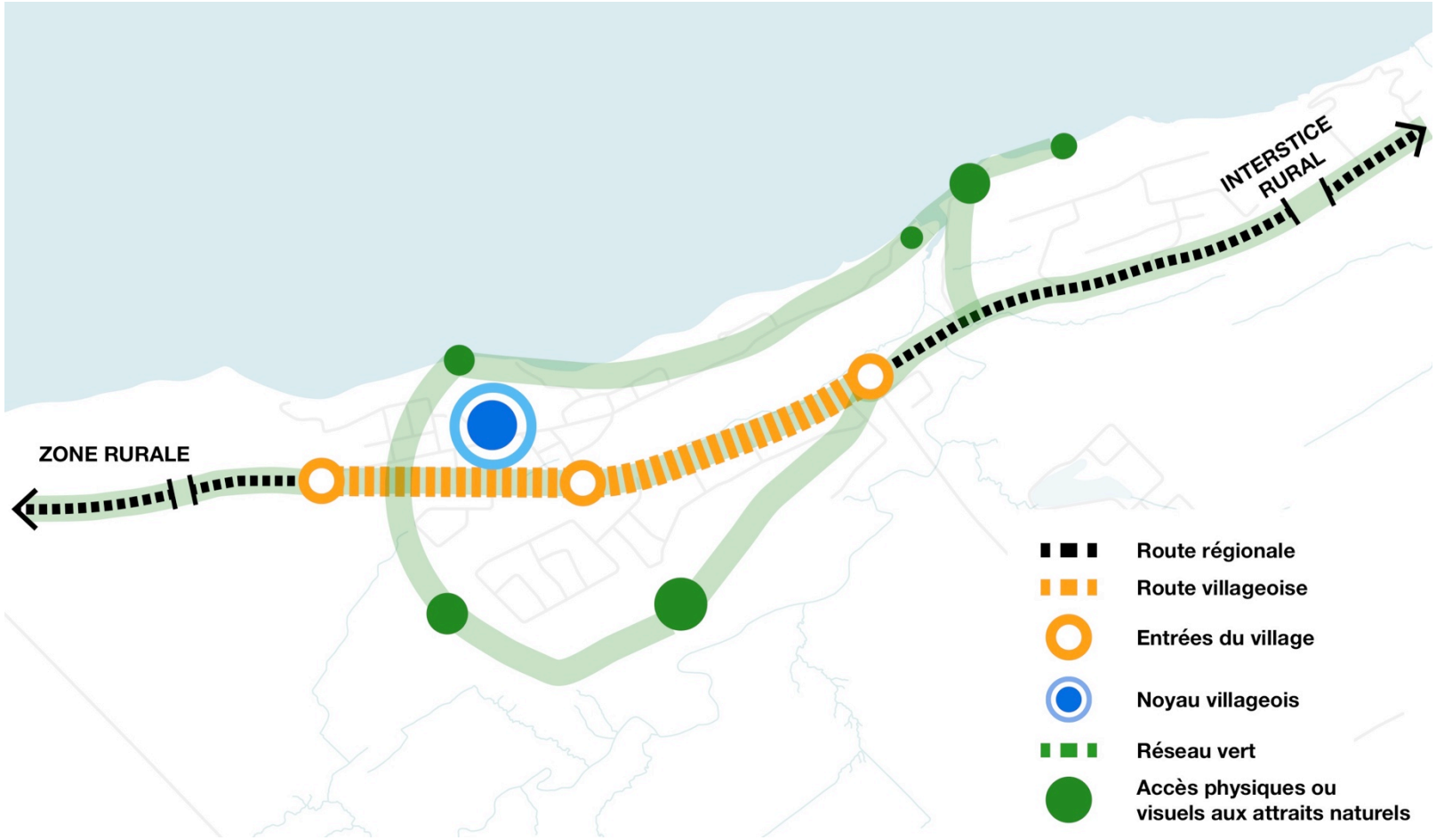
- **d'un Village Saint-Nicolas** qui est reconnu pour son charme champêtre et la qualité de son patrimoine bâti, de ses espaces naturels exceptionnels et de ses accès au fleuve.

- **d'un Village Saint-Nicolas** qui est un milieu de vie accueillant où la présence de commerces, de services et d'activités communautaires est gage d'une communauté villageoise vivante.

- **d'un Village Saint-Nicolas** qui est uni et connecté, où il est facile et sécuritaire de se déplacer à pied, en vélo et en voiture.

3.3 CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Échelle du PPU





ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et culturel du Village Saint-Nicolas.

2. Développer et consolider le dynamisme social, culturel, économique et touristique du Village Saint-Nicolas.

3. Renforcer le rôle unificateur de la route Marie-Victorin, faciliter la circulation et sécuriser le déplacement de tous les usagers.



4.1 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI, NATUREL ET CULTUREL DU VILLAGE SAINT-NICOLAS



4.1 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI, NATUREL ET CULTUREL DU VILLAGE SAINT-NICOLAS

Bâtiments et ensembles patrimoniaux

A Poursuivre la protection et la mise en valeur des caractéristiques et de l'histoire des bâtiments d'exception;

B Favoriser la préservation du cadre bâti patrimonial.

Résumé des actions

- Bonifier les programmes de subventions à la restauration et à la rénovation par la sollicitation de partenaires financiers et par la réalisation d'une étude actuarielle portant sur l'impact des programmes sur les finances municipales;
- Améliorer l'efficacité du processus de traitement des demandes en lien avec le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), volet patrimonial;
- Analyser la possibilité d'étendre la reconnaissance municipale du site patrimonial de Saint-Nicolas à tout le noyau ancien;
- Évaluer la possibilité de mettre en lumière l'ancien presbytère, l'église de Saint-Nicolas ainsi que l'ancienne chapelle Notre-Dame-de-Grâce;
- Faciliter et sécuriser l'accès au site du patrimoine de Saint-Nicolas par l'aménagement de niches de stationnement sur la route Marie-Victorin, près de la chapelle Notre-Dame-de-Grâce;
- Poursuivre la réflexion sur la valorisation de l'église de Saint-Nicolas.

4.1 PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI, NATUREL ET CULTUREL DU VILLAGE SAINT-NICOLAS

Patrimoine naturel et paysager

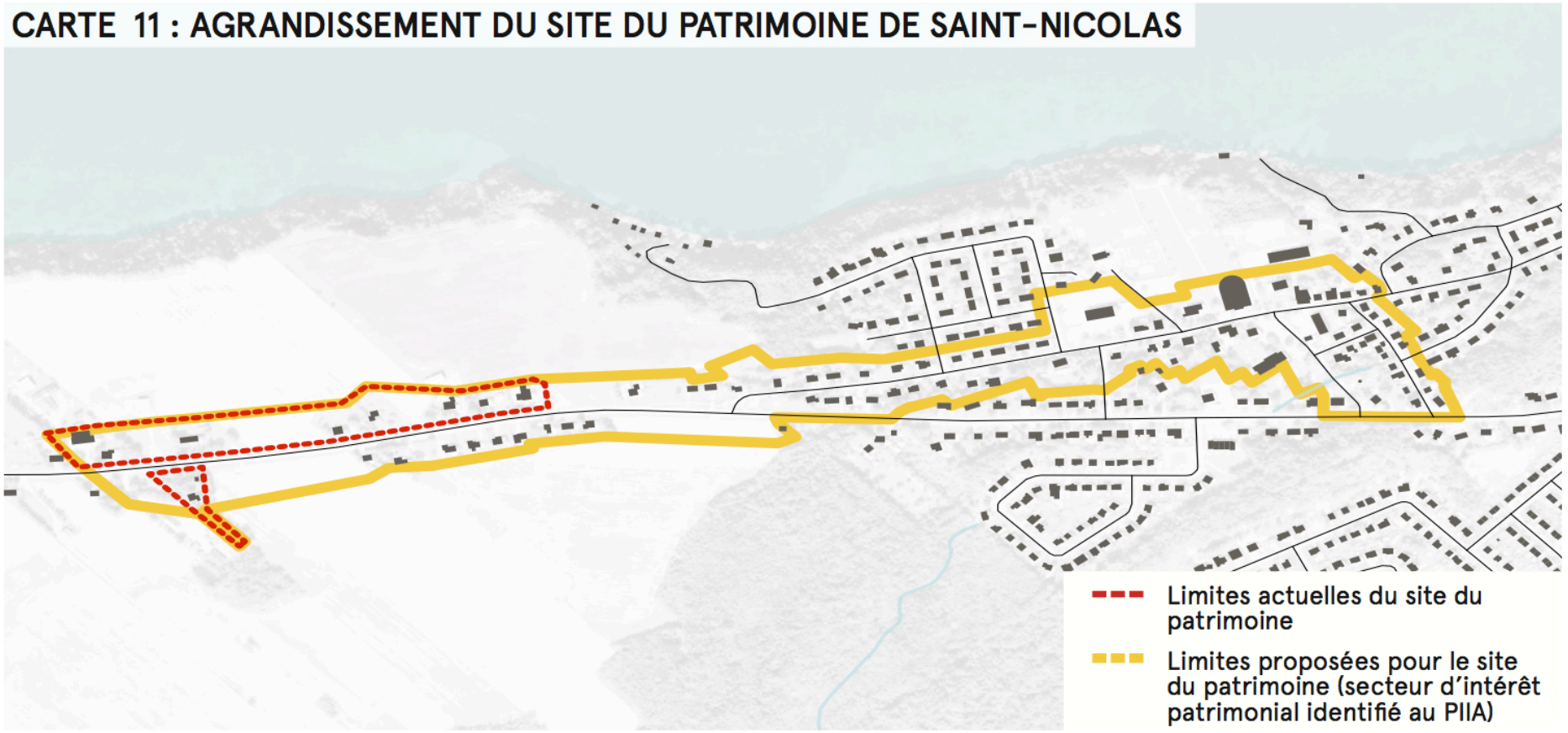
C Préserver et mettre en valeur le caractère agricole du village (offre agro-alimentaire, lotissement, patrimoine bâti, etc.);

D Protéger le couvert végétal du noyau villageois qui confère au village son charme champêtre;

E Révéler et mettre en valeur les sites offrant des points de vue exceptionnels et des percées visuelles vers le fleuve Saint-Laurent;

F Améliorer et multiplier les accès publics au fleuve Saint-Laurent.

CARTE 11 : AGRANDISSEMENT DU SITE DU PATRIMOINE DE SAINT-NICOLAS



Résumé des actions

- Conserver une zone tampon entre les usages résidentiels et agricoles;
- Assurer la conservation des arbres matures et permettre un élagage contrôlé de la végétation pour ouvrir des percés visuelles dans l'aménagement des parcs et espaces publics;
- Aménager un nouveau belvédère au parc de la Tour d'eau;
- Aménager des percées visuelles sur le paysage dans le secteur des crans rocheux;
- Réaménager le belvédère à l'arrière du Pavillon des Hirondelles dans le prolongement du sentier sur la falaise;

Résumé des actions (suite)

- Développer la halte de la chute, l'aire de repos et aménager un stationnement à l'embouchure de la rivière Aulneuse;
- Mettre en valeur le site de la plage du Quai Baker (signalisation, interprétation et stationnement);
- Finaliser la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Aulneuse et réaliser les accès à cette passerelle;
- Évaluer le potentiel d'aménagement et d'occupation des terrains des Soeurs de Jésus-Marie et des Frères des écoles chrétiennes pour favoriser l'accès physique et visuel au fleuve.

4.2 DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LE DYNAMISME SOCIAL, CULTUREL, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU VILLAGE SAINT-NICOLAS

Parcs et espaces publics

A Consolider le rôle de parc urbain du parc Jean-Dumets en requalifiant son aménagement.

B Faciliter la tenue d'événements extérieurs et d'activités culturelles dans les espaces publics du Village Saint-Nicolas de façon sécuritaire et dans le respect de la quiétude des résidents.

Résumé des actions

- Perméabiliser l'espace de stationnement à l'arrière de l'ancien presbytère afin d'en faire un espace public collectif en saison estivale en complémentarité avec le terrain de l'ancien presbytère;

- Effectuer une étude sur les besoins et la clientèle des parcs du Village Saint Nicolas afin de définir leur vocation et d'orienter leur aménagement;







4.2 DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LE DYNAMISME SOCIAL, CULTUREL, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU VILLAGE SAINT-NICOLAS

Animation culturelle et communautaire

C Miser sur le partenariat avec les organismes et institutions du milieu pour animer le noyau villageois;

D Inclure le Village Saint-Nicolas dans la programmation culturelle de la Ville de Lévis;

E Collaborer avec L'Espace culturel du Quartier pour développer un pôle culturel dans l'ouest de la ville de Lévis, par une programmation variée et dynamique visant à promouvoir la culture, le patrimoine et l'histoire du Village de Saint-Nicolas.

Résumé des actions

- Soutenir les organismes culturels phares dans le Village Saint-Nicolas;

- Assurer la synchronie entre les services d'entretien municipaux et les activités culturelles et communautaires prenant place dans le village;

- L'Espace culturel du Quartier prévoit développer des aménagements et des interventions de mise en valeur du bâtiment et du site en vue de favoriser le développement de ses activités et de son image de marque;

- L'Espace culturel du Quartier prévoit utiliser les terrains de l'ancien presbytère pour en faire un lieu public commun.

4.2 DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LE DYNAMISME SOCIAL, CULTUREL, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU VILLAGE SAINT-NICOLAS

Développement commercial et touristique

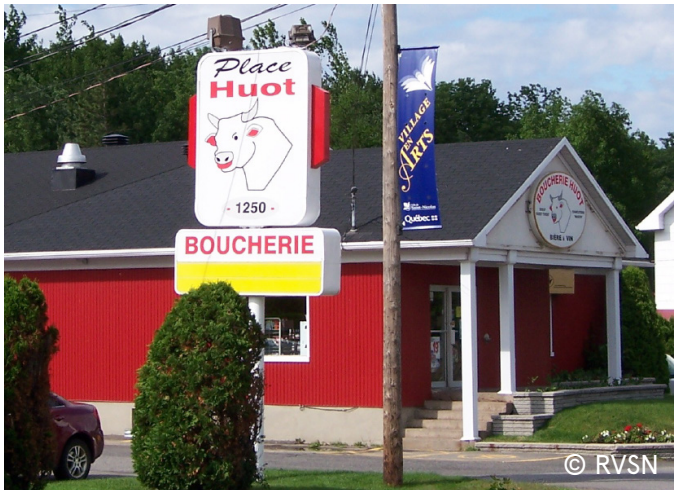
F Faciliter l'implantation d'établissements d'hébergement dans le noyau villageois;

G Faciliter l'implantation de commerces et de services dans le noyau villageois.

Résumé des actions

- Modifier le règlement de zonage pour faciliter l'implantation de résidences de tourisme dans le noyau villageois aux endroits où sont déjà autorisés les gîtes touristiques;

- Retirer l'assujettissement en matière de nombre de cases minimales de stationnement hors rue exigées pour les usages commerciaux et communautaires situés dans le noyau villageois;





Résumé des actions (suite)

- Soutenir le recrutement commercial dans le Village Saint-Nicolas par le biais de ressources spécialisées;

- Évaluer la possibilité d'adopter un programme de crédit de taxes foncières pour le village Saint-Nicolas afin de soutenir l'implantation et la rétention de commerces;

- Pour tous les secteurs traditionnels visés par un PPU, assouplir les critères de sélection à l'aide financière accordée par Développement économique Lévis (DEL).

4.3 RENFORCER LE RÔLE UNIFICATEUR DE LA ROUTE MARIE-VICTORIN, FACILITER LA CIRCULATION ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

Sécurité et déplacements

A Faciliter les déplacements piétons entre le noyau villageois et les ensembles résidentiels;

B Sécuriser les déplacements piétons, cyclistes et automobilistes sur la route Marie-Victorin.

Résumé des actions

- Réaliser une étude de faisabilité;
- Créer un groupe de travail avec le ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour veiller au réaménagement de la route Marie-Victorin afin de la rendre plus accessible, conviviale et sécuritaire;
- Réaménager certains tronçons de la route Marie-Victorin dans le secteur du Village Saint-Nicolas;
- À la suite des travaux d'aménagement, diminuer la vitesse permise à 50 km/h sur la route Marie-Victorin, entre la rue des Pionniers-Ouest et le chemin du Quai à la suite des travaux d'aménagements.

4.3 RENFORCER LE RÔLE UNIFICATEUR DE LA ROUTE MARIE-VICTORIN, FACILITER LA CIRCULATION ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS





4.3 RENFORCER LE RÔLE UNIFICATEUR DE LA ROUTE MARIE-VICTORIN, FACILITER LA CIRCULATION ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

Visibilité et ambiance

C Aménager les entrées du village pour qu'elles soient visuellement identifiables depuis la route Marie-Victorin;

D Améliorer l'aspect visuel de la route Marie-Victorin dans le Village Saint-Nicolas.

Résumé des actions

- Mettre en valeur les «entrées de ville» du Village de Saint-Nicolas sur la route Marie-Victorin et paysager les abords d'une portion de la route Lagueux;

- Aménager un élément signal pour marquer l'entrée ouest du Village Saint-Nicolas;

- Améliorer la signalisation de l'accès au noyau villageois au coin de la route Marie-Victorin et de la rue des Pionniers-Est;

- Évaluer la possibilité d'améliorer la signalisation indiquant le village de Saint-Nicolas depuis les ponts;

Résumé des actions

- Revoir l'éclairage urbain pour signifier le passage dans le secteur du village;

- Modifier la réglementation municipale afin d'encadrer l'affichage commercial et l'aménagement paysager aux abords de la route Marie-Victorin à proximité du Village Saint-Nicolas.

4.3 RENFORCER LE RÔLE UNIFICATEUR DE LA ROUTE MARIE-VICTORIN, FACILITER LA CIRCULATION ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS

Transport collectif

E Améliorer l'attente des usagers du transport en commun;

F Assurer une desserte en transport en commun adaptée aux besoins des citoyens, des étudiants et des travailleurs du Village Saint-Nicolas.

Résumé des actions

- Aménager un espace d'attente convivial au coin de la rue de l'Orée;

- Évaluer la possibilité de rationaliser le nombre d'arrêts du parcours principal circulant sur la route Marie-Victorin, après les travaux de sécurisation de la voie, de manière à réduire le temps de transit des usagers du transport en commun et à assurer la fluidité de la circulation automobile;

- Assurer un suivi régulier des besoins des usagers du transport en commun du secteur Saint-Nicolas.



MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT (ROUTE MARIE-VICTORIN)

CARTE 12 : LOCALISATION DES INTERVENTIONS - ROUTE MARIE-VICTORIN



A : Accès au Village
B : Site du patrimoine
C : Entrées du Village
D : Lien entre les ensembles

5.1 LA ROUTE MARIE-VICTORIN

Les accès au village



Objectifs de l'intervention

- Favoriser le ralentissement des automobiliste par l'implantation de mesures de mitigation de la vitesse avant l'accès au site du patrimoine.

- Diminuer la limite de vitesse permise à 50 km/h sur la route Marie-Victorin, entre la rue des Pionniers-Ouest et le chemin du Quai à la suite des travaux d'aménagements.

Moyens de mise en oeuvre

- Marquer l'entrée dans le Village Saint-Nicolas depuis l'ouest par un modérateur de vitesse (terre-plein);
- Panneaux signalétiques indiquant la diminution de la vitesse (50 km/h) située avant l'intervention (à l'ouest);
- Installation de panneaux de signalisation lumineux pour annoncer la déviation de la voie.
- Accompagnement des propriétaires pour la mise en place de cases de stationnement pour la chapelle Notre-Dame de Grâces et la maison Pâquet.

5.1 LA ROUTE MARIE-VICTORIN

Le site du patrimoine

Objectifs de l'intervention

- Améliorer l'esthétique de l'entrée du village, près du parc du patrimoine;

- Sécuriser la Route Verte



Moyens de mise en oeuvre

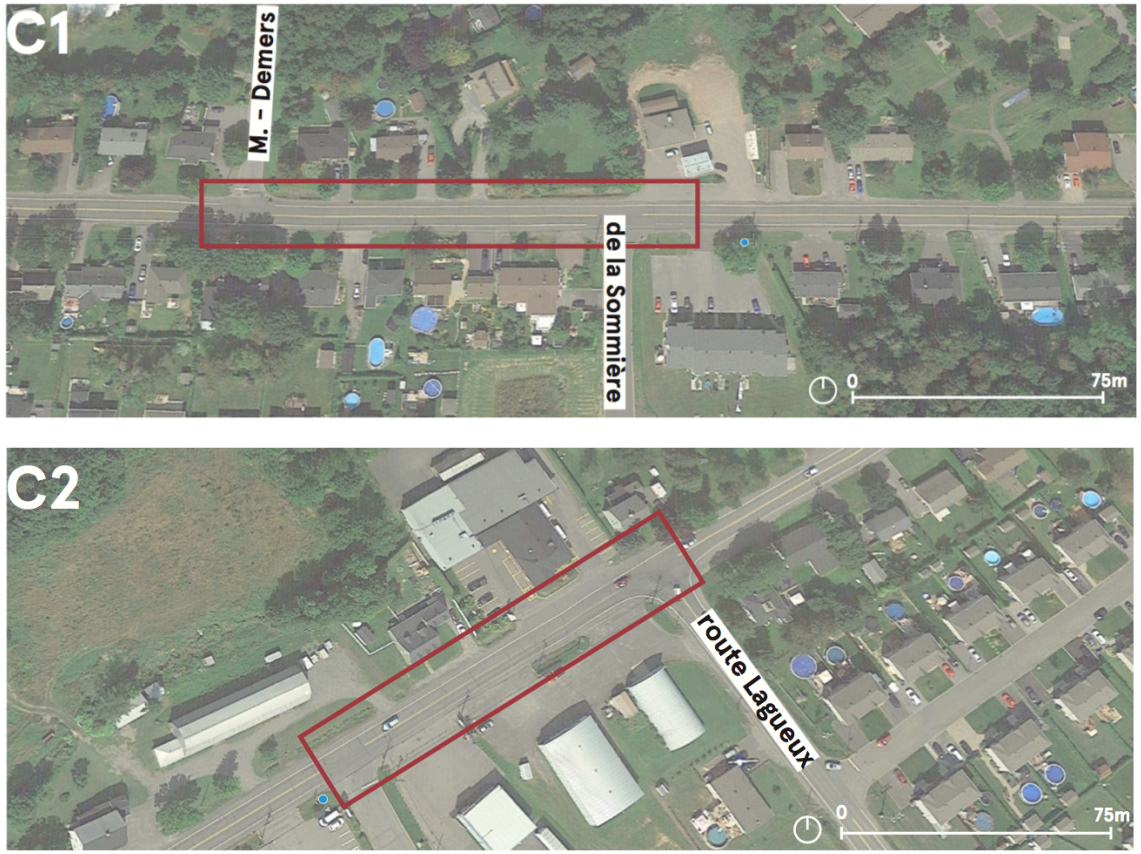
- Ajout d'une piste cyclable en site propre sur le tronçon visé (à l'instar de l'aménagement déjà présent du côté nord de la route Marie-Victorin au même endroit);

- Rétrécissement de la chaussée et plantation d'arbres ou d'arbustes pour marquer l'entrée du noyau villageois;

- Ajout d'une traverse piétonne/cycliste.

5.1 LA ROUTE MARIE-VICTORIN

Le passage dans le village



Objectifs de l'intervention

- Sécuriser les liens piétons entre les différents ensembles du village;

- Faciliter la circulation de tous les usagers de la route dans le secteur du PPU.

Moyens de mise en oeuvre

- Aménagement d'un lien piéton sécuritaire;
- Marquage de la Route verte;
- Ajouter mesure de mitigation de la circulation au coin de la route Lagueux et de la route Marie-Victorin pour faciliter la circulation automobile, piétonne et cycliste.

5.1 LA ROUTE MARIE-VICTORIN

Lien entre les ensembles



Objectifs de l'intervention

- Sécuriser les liens piétons entre les différents ensembles du village;

- Faciliter la circulation de tous les usagers de la route dans le secteur du PPU.

Moyens de mise en oeuvre

- Sécurisation de l'arrêt d'autobus situé près de l'espace Marie-Victorin;
- Ajout de stationnement sur rue surélargi (6 mètres, à l'instar du stationnement sur rue sur le boulevard Champlain);
- Ajout d'une mesure de gestion de la circulation;
- Piste cyclable à aménager devant l'espace Marie-Victorin.



RÉSUMÉ DU PLAN D’ACTION

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.1 Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et culturel du Village Saint-Nicolas

4.1.1. Bâtiments et ensembles patrimoniaux

- ✓ Pour tous les secteurs traditionnels visés par un PPU, inciter les partenaires à contribuer financièrement aux programmes de rénovation et de restauration;
- ✓ Pour tous les secteurs traditionnels visés par un PPU, effectuer une étude pour déterminer l'impact d'un programme de subvention sur les finances municipales;
- ✓ Pour tous les secteurs traditionnels visés par un PPU, améliorer l'efficacité du processus de traitement des demandes en lien avec le règlement sur les PIIA, volet patrimonial;

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.1 Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et culturel du Village Saint-Nicolas

4.1.1. Bâtiments et ensembles patrimoniaux

- ✓ Analyser la possibilité d'étendre la reconnaissance municipale du site patrimonial de Saint-Nicolas à tout le noyau ancien de Saint-Nicolas (secteur d'intérêt patrimonial identifié par la Ville dans son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, volet patrimonial);

- ✓ Poursuivre la réflexion sur la valorisation de l'église de Saint-Nicolas avec les partenaires du milieu.

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.1 Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et culturel du Village Saint-Nicolas

4.1.2. Patrimoine naturel et paysager

- ✓ Aménager un nouveau belvédère au parc de la Tour d'eau (Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas);
- ✓ Aménager des percées visuelles sur le paysage dans le secteur des crans rocheux (Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas);
- ✓ Développer la halte de la chute, l'aire de repos et aménager un stationnement à l'embouchure de la rivière Aulneuse (anse Ross) (Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas);

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.1 Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et culturel du Village Saint-Nicolas

4.1.2. Patrimoine naturel et paysager

- ✓ Mettre en valeur le site de la plage du Quai Baker (signalisation, interprétation et stationnement) (Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas);
- ✓ Finaliser la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Aulneuse et réaliser les accès à cette passerelle (Sentiers récréatifs de Saint-Nicolas);
- ✓ Évaluer le potentiel d'aménagement des terrains des Soeurs de Jésus-Marie et des Frères des écoles chrétiennes pour favoriser l'accès au fleuve.

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.2 Développer et consolider le dynamisme social, culturel, économique et touristique du Village Saint-Nicolas

4.2.1. Parcs et espaces publics

- ✓ Effectuer une étude sur les besoins et la clientèle des parcs du Village Saint-Nicolas afin de définir leur vocation et d'orienter leur aménagement.
- ✓ Évaluer la possibilité de rénover ou reconstruire le bâtiment de services du parc Jean-Dumets en prévoyant un espace adapté aux besoins d'organismes communautaires.
- ✓ Revoir l'aménagement des aires de jeux du parc Jean-Dumets.

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.2 Développer et consolider le dynamisme social, culturel, économique et touristique du Village Saint-Nicolas

4.2.2. Animation culturelle et communautaire

- ✓ Développer des aménagements et des interventions de mise en valeur du bâtiment et du site en vue de favoriser le développement de ses activités et de son image de marque.

- ✓ Utiliser les terrains de l'ancien presbytère pour en faire un lieu public commun.

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.2 Développer et consolider le dynamisme social, culturel, économique et touristique du Village Saint-Nicolas

4.2.3. Développement commercial et touristique

- ✓ Modifier le règlement de zonage pour faciliter l'implantation de résidences de tourisme dans le noyau villageois aux endroits où sont déjà autorisés les gîtes touristiques. S'assurer de permettre de l'hébergement locatif par un au terrain des frères.

- ✓ Retirer l'assujettissement en matière de nombre de cases minimales de stationnement hors rue exigées pour les usages commerciaux et communautaires situés dans le noyau villageois.

- ✓ Soutenir le recrutement commercial dans le Village Saint-Nicolas par le biais de ressources spécialisées.

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.2 Développer et consolider le dynamisme social, culturel, économique et touristique du Village Saint-Nicolas

4.2.3. Développement commercial et touristique

- ✓ Évaluer la possibilité d'adopter un programme de crédit de taxes foncières pour le village Saint-Nicolas afin de soutenir l'implantation et la rétention de commerces.

- ✓ Pour tous les secteurs traditionnels visés par un PPU, assouplir les critères de sélection à l'aide financière accordée par Développement économique Lévis (DEL).

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.3 Renforcer le rôle unificateur de la route Marie-Victorin, faciliter la circulation et sécuriser les déplacements

4.3.1. Sécurité et fluidité des déplacements

- ✓ Réaliser une étude de faisabilité.
- ✓ Selon les résultats de l'étude de faisabilité, créer un groupe de travail avec le ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour veiller au réaménagement de la route Marie-Victorin afin de la rendre plus accessible, conviviale et sécuritaire.

4.3.2. Visibilité et ambiance

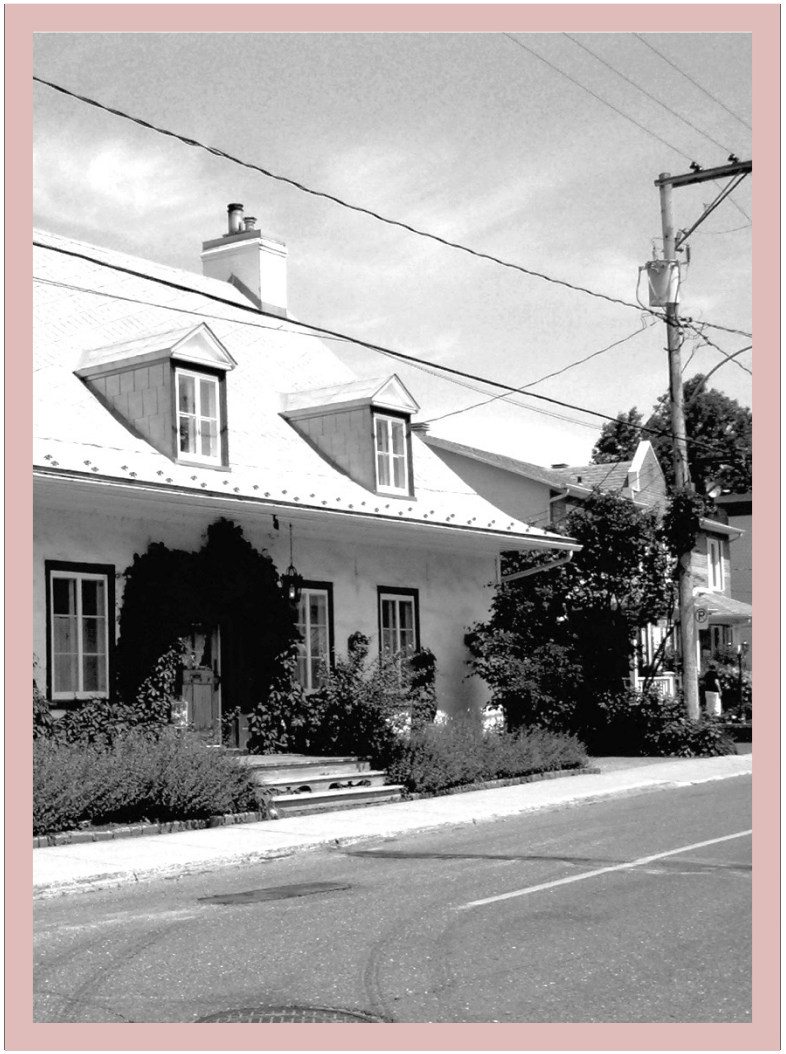
- ✓ Modifier la réglementation municipale afin d'encadrer l'affichage commercial et l'aménagement paysager aux abords de la route Marie-Victorin à proximité du Village Saint-Nicolas.

Actions à court terme (0 à 5 ans)

4.3 Renforcer le rôle unificateur de la route Marie-Victorin, faciliter la circulation et sécuriser les déplacements

4.3.3. Transport en commun

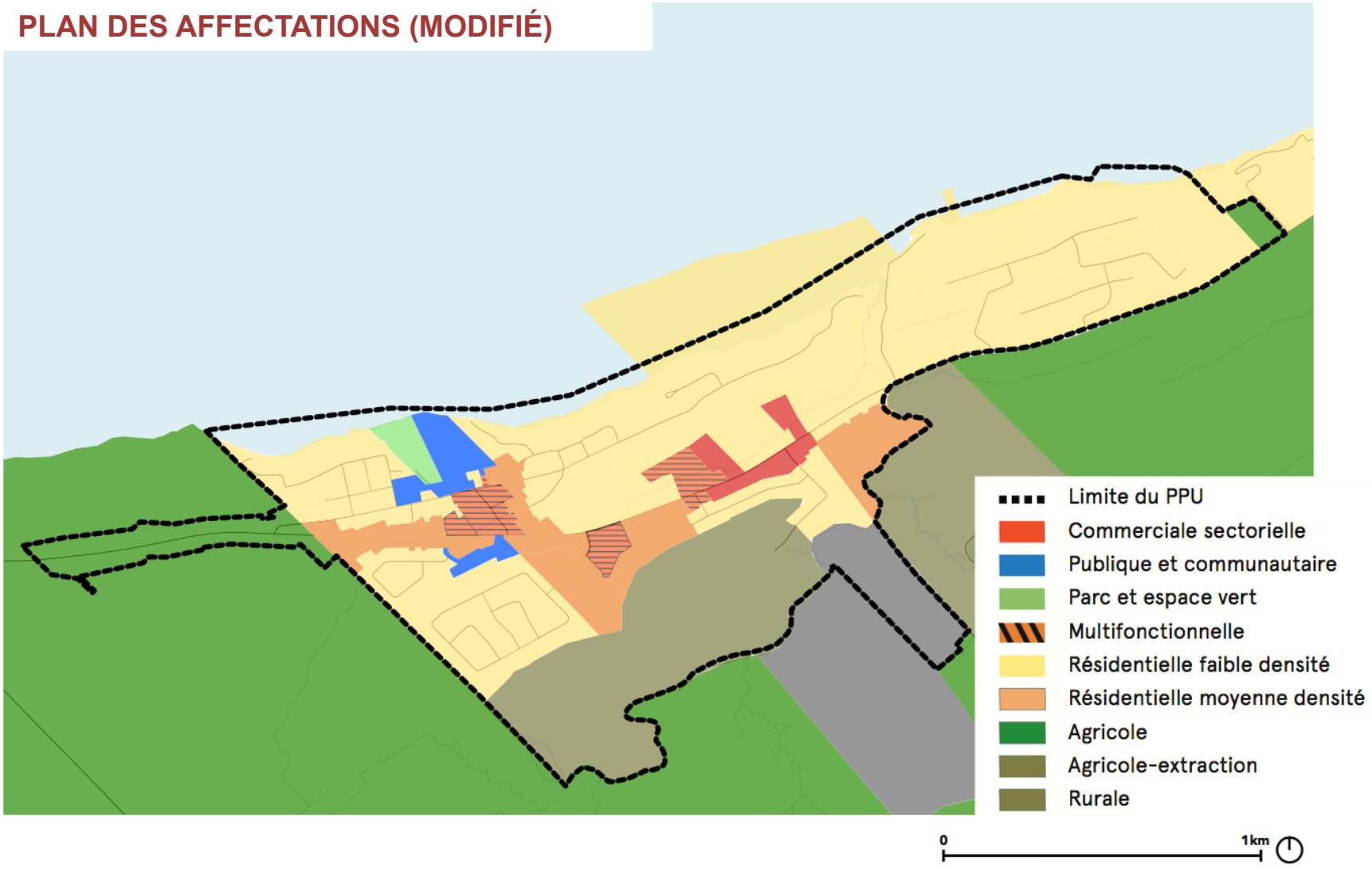
- ✓ Aménager un espace d'attente convivial au coin de la rue de l'Orée.



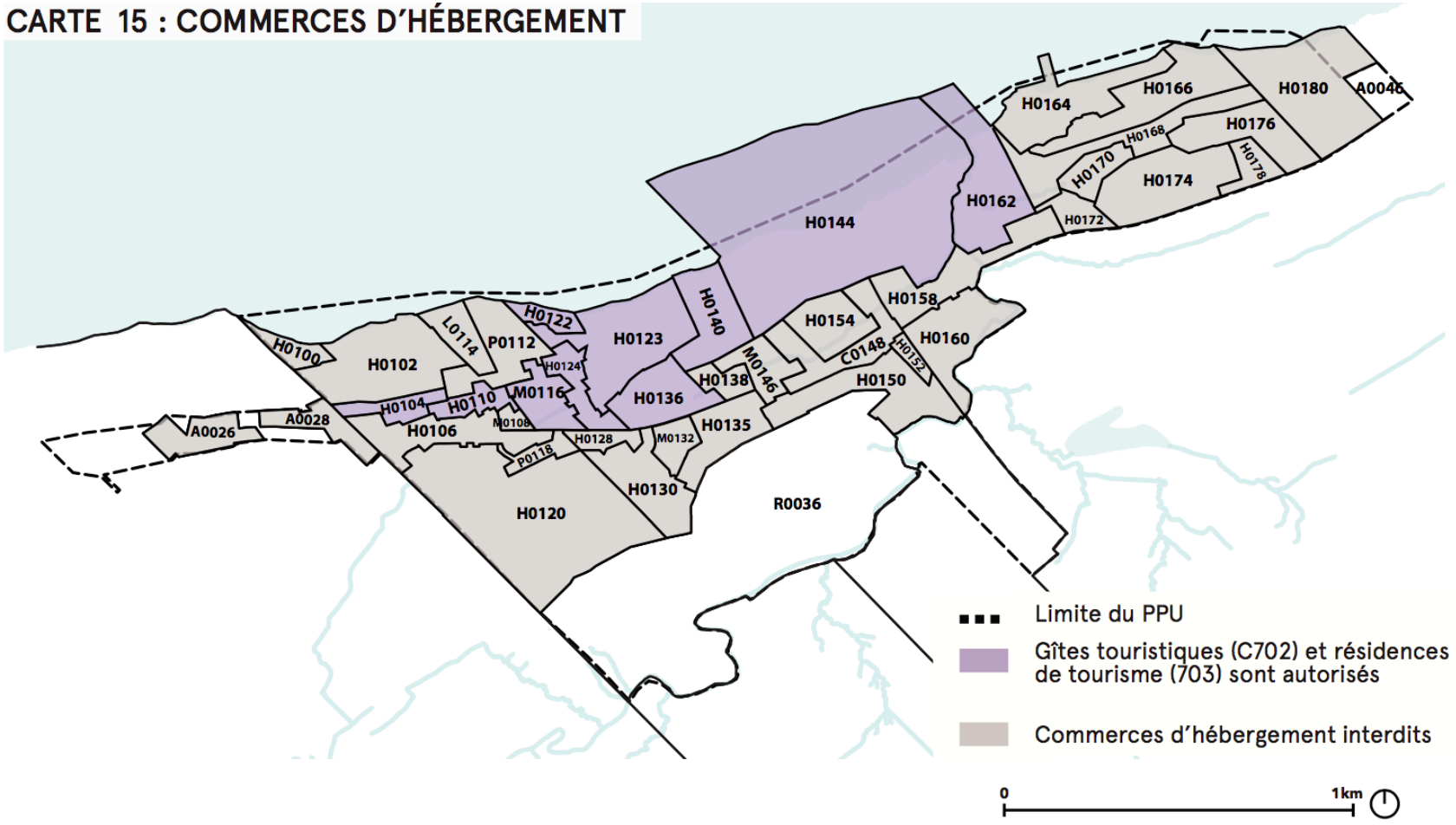
PRINCIPALES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

A.1 AFFECTATIONS, DENSITÉS D'OCCUPATION ET PLAN DE ZONAGE

PLAN DES AFFECTATIONS (MODIFIÉ)



A.2 MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME



PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME

Village Saint-Nicolas

25 avril 2018

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME & D'AMÉNAGEMENT (CCUA) DE LA VILLE DE LÉVIS

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-2 sur le plan d'urbanisme

Merci !

Projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Village Saint-Nicolas

Ville de Lévis